UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Délibération n° 2022-12-16-06-2

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 16 décembre 2022 -

Nombre de membres en exercice : 35
Nombre de présents : 22
Nombre de membres ayant donné procuration : 10
Nombre d'absents non représentés : 03
Quorum : 18 (présents ou représentés)
Quorum budgétaire : 18 (présents)

Vu le code de l'éducation et notamment les dispositions de l'article L. 954-2 ;
Vu la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2020 à 2030 ;
Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifie fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maitres de conférences ;
Vu le décret n°2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;
Vu l'arrête du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n°2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;
Vu les lignes directrices de gestion relatives au régime indemnitaire des enseignants-chercheurs et des chercheurs, adoptées par le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation le 14 janvier 2022 ;
Vu l'information du comité technique d'établissement du 13 décembre 2022 ;

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, réuni en séance plénière le vendredi 16 décembre 2022 à 14 h 00 sur convocation de son Président Laurent BORDES,

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ,

V- Politique de ressources humaines :

- **Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants et Chercheurs (RIPEC) : cadrage financier pour le versement de la prime individuelle (C3) au titre de la campagne 2022**

ADOPTE le dispositif suivant au titre de la campagne 2022 :

a) Le montant de l'enveloppe indemnitaire pour la première campagne est déterminé selon les éléments suivants :

	Coût brut annuel (hors RAFP)
Montant de l'enveloppe libérée par les titulaires d'une PEDR s'achevant en septembre 2022 (montant hors distinctions scientifiques et IUF)	124 462,75 €
Montant de l'enveloppe allouée à l'UPPA au titre de la campagne 2022	105 696,00 €
TOTAL	**230 158,75 €**

b) le montant unique pour la prime individuelle C3 du RIPEC est fixé à **4 300 €** au titre de la première campagne d'attribution.

c) le conseil d'administration adopte le principe d'une dotation indemnitaire, sous réserve de la soutenabilité liée au financement ministériel, qui permette d'ici 2027 d'assurer une dépense au titre de la prime individuelle d'au moins 30% de la dépense faite au titre de la composante statutaire (C1) et d'élargir le nombre de bénéficiaires de telle sorte qu'à terme 45% des effectifs puissent en bénéficier au titre d'une même année.

Eléments d'explication :
Part estimée en 2022 de la prime individuelle (composante C3) par rapport à la composante statutaire (C1) : 20 % de la dépense et 12 % des effectifs.

Transmis au rectorat de l'Académie de Bordeaux le 21/12/2022

.../...

Le nombre de primes individuelles créées est de 23 (dotation ministérielle 2022). Si l'université peut moduler le niveau moyen des primes, elle ne peut créer moins de primes que le nombre indique. Il s'y ajoute le nombre de PEDR qui se libèrent.

Pour mémoire :
Nombre bénéficiaires PEDR 2018 : 27
Nombre bénéficiaires PEDR 2019 : 25
Nombre bénéficiaires PEDR 2020 : 26
Nombre bénéficiaires PEDR 2021 : 22

Le barème de la PEDR est le suivant :
Taux 1 (maitre de conférences) : 3 555,86 €
Taux 2 (professeur des universités 2ème classe) : 4 623.03 €
Taux 3 (autres grades de professeur des universités) : 6 045.62 €.

d) Un rapport sur la politique indemnitaire est présenté annuellement au conseil d'administration et au comité social d'administration de l'établissement.

VOTE : POUR : 22 CONTRE : 07 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 03

Pau, le 20 décembre 2022
Le Président,

Laurent **BORDES**

Transmis au rectorat de l'Académie de Bordeaux le 21/12/2022

.../...